COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONÉE DU 9 MARS 2021 A 15 H 30

Une conférence téléphonée s'est tenue entre les organisations syndicales (CGT, Solidaires, FO, CGC, CFTC) et les équipes de direction pour faire le point sur la situation à la DRFIP Paris.

Télétravail :

Le directeur général a demandé à tous les directeurs locaux de tenir une réunion sur le thème du déploiement du télétravail, notamment dans les départements placés en surveillance renforcée, comme c'est le cas de Paris, où « l'objectif de 2 journées de télétravail au moins par semaine doit devenir une obligation dès que cela est possible. »

La CGT a rappelé que le télétravail ne doit pas être imposé, qu'il ne peut être accordé que sur la base du volontariat des collègues.
Nous avons questionné la direction sur le nombre d'ordinateurs déployés et demandé des statistiques sur la quotité de télétravail. Nous avons réitéré notre demande de compensation financière pour les frais engagés (repas, électricité, chauffage …).

2 100 portables ont été attribués, mais la direction constate que peu de nouvelles demandes sont formulées ; le nombre d'agent.es en télétravail quotidiennement est en moyenne de 850.
La direction souhaite atteindre un niveau le plus haut possible. Elle a demandé aux chefs de service d'inciter, avec « pédagogie et conviction », les collègues à demander le télétravail. La CGT a insisté pour qu'aucune pression ne soit exercée.
D'ailleurs, la direction reconnaît que les agent.es sont fatigués du télétravail, que les risques psychosociaux liés à cette organisation du travail sont forts, que les conditions matérielles ne sont pas toujours adaptées (logements trop petits, plusieurs membres d'une famille en télétravail).

La CGT a fait valoir qu'en plus de ces conditions de travail mal adaptées, la question financière est également un des motifs pour ne pas demander le télétravail. Le directeur doute que cela soit un motif et dit n'avoir eu aucune remontée des agent.es à ce sujet. Pourtant, c'est une revendication que nous portons depuis des mois. La direction dit que la DGFIP n'a pas la capacité de prendre en charge les frais.
Voilà ce qui est répondu aux agent.es pendant et que des milliards sont versés aux entreprises au titre du Fonds de solidarité !

La direction a indiqué que le recensement concernant la quotité de télétravail est en cours.

S'agissant des équipements, les collègues qui le souhaitent peuvent être dotés d'un écran supplémentaire à leur domicile, ils ont jusqu'au 16 mars pour en faire la demande.
Des téléphones portables vont être attribués à des télétravailleurs de SIP dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu (le nombre sera fonction de l'imporance des SIP).
La CGT a exigé que les transferts d'appels des services sur les téléphones personnels soient interdits et que d'une manière générale, les matériels personnels ne soient pas utilisés pour travailler. La direction, qui dans un premier temps n'était pas « choquée » que des appels soient ré-routés sur des téléphones personnels, s'est engagée à ce que ces transferts soient faits avec l'accord préalable du collègue.

Questions RH :

- La CGT a demandé qu'une autorisation d'absence soit accordée aux agent.es qui ont un rendez-vous pour recevoir la vaccination. Le directeur a donné son accord.

- Les élu.es en CAPL de la CGT avait adressé le message suivant au directeur :

« Bonjour Monsieur le Directeur,
Dans votre note de campagne de l'entretien professionnel, vous avez attiré l'attention des évaluateurs sur le contexte particulier de la pandémie.
Or certains collègues vulnérables à la COVID-19, exerçant en travail confiné, voient apparaître dans leur compte rendu des références au télétravail à 100 %.

Le télétravail, en mode confiné ou non, est un mode d'organisation du travail. A ce titre, il ne doit faire l'objet d'aucune discrimination particulière (à l'instar, par exemple, du temps partiel). Quand bien même il n'est pas de mauvaise intention de la part des évaluateurs, une référence au télétravail à 100% dans le CREP peut constituer, parce qu'il découle d'une situation médicale à risque, "une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes".
Aussi, nous vous demandons d'alerter les autorités hiérarchiques pour qu'avant validation des CREP toute référence au travail à distance fasse l'objet d'une « neutralisation positive ».

La direction demandera aux autorités hiérarchiques de retirer toute mention relative au télétravail si un agent.e en fait la demande.

Gestion sanitaire :

La CGT est intervenue sur la nécessité de procéder à la désinfection de l'ensemble des locaux qu'un agent COVID a été amené à fréquenter et pas seulement son bureau (exemple, salle commune de restauration).

Nous avons soutenu la demande des représentants de Solidaires de réouverture des toilettes dédiées au public. Une contribuable qui a dû attendre longtemps avant d'être reçue s'est trouvée dans la situation extrêmement gênante et dégradante pour elle de faire dans le hall du Centre.
Réponses de la direction : « elle n'avait qu'à prendre une rendez-vous » (sic!) « il n'y a pas d'accueil de masse dans nos locaux » (re sic!). C'est sûr, les usagers sont obligés d'attendre, quel que soit le temps, dehors.

Fonds de solidarité :

Le groupe de soutien entreprise formé de contractuels est en cours de constitution (15 contrats sont signés, 2 le seront au 15 mars et 6 en avril), la formation a commencé. Les personnes recrutées ont un profil financier, comptable ou juridique et ont une expérience professionnelle. Ce groupe traitera les contentieux liés aux FDS.

L'organisation et les missions de ce groupe de soutien seront ajoutés à l'ordre du jour du prochain CTL.

Le contrôle a posteriori des FDS n'a été effectué que par quelques PCE parce qu'il n'a, pour l'instant, porté que sur les boites de nuit. Ce contrôle est appelé à être développé et sera pris en charge par tous les PCE.

La CGT est fortement intervenue sur le ras-le-bol des agent.es des SIE et des brigades de vérifications.
Les SIE sont submergés par les relances des entreprises qui trouvent que le versement n'intervient pas assez vite.
Réponse de la direction : le groupe de soutien va prendre en charge ces demandes.

e.contact fonctionne très mal, il peut être inaccessible pendant plusieurs jours.
Réponse de la direction : c'est vrai.

Les vérificateurs doivent exécuter cette mission très chronophage, de plus en plus complexe, tout en réalisant leur programme de vérification.
La CGT a demandé que la direction s'adresse aux agent.es et chefs de services pour lever la pression sur la réalisation du programme de contrôle fiscal et que cette nouvelle mission soit réellement prise en compte pour la fixation des objectifs.
Réponse de la direction : les FDS représentent une charge de 40 % du travail en brigade, il est demandé aux vérificatrices et vérificateurs de lancer des affaires dites légères ou de faire des 2120.

Quand l'administration comprendra-t-elle qu'à trop vouloir tirer sur la corde, elle finit pas casser ? Elle en demande toujours plus aux agent.es qui n'ont rien en retour. Nous sommes de moins en moins nombreux pour faire face à une augmentation des tâches. Les risques psychosociaux deviennent le quotidien dans les services. Ça suffit !